

**Assemblée générale**

Distr. générale  
21 avril 2011  
Français  
Original : anglais

**Soixante-sixième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013\*****Titre VI  
Droits de l'homme et affaires humanitaires****Chapitre 26  
Réfugiés de Palestine**

(Programme 21 du plan-programme biennal et priorités pour la période  
2012-2013)\*\*

**Table des matières**

|                                                                           | <i>Page</i> |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Vue d'ensemble . . . . .                                                  | 2           |
| Programme de travail . . . . .                                            | 6           |
| Sous-programme 1. Vivre longtemps et en bonne santé . . . . .             | 6           |
| Sous-programme 2. Acquérir des connaissances et des compétences . . . . . | 8           |
| Sous-programme 3. Avoir un niveau de vie décent . . . . .                 | 10          |
| Annexe                                                                    |             |
| Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013 . . . . .    | 27          |

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



Tableau 26.1

**Prévisions de dépenses**

|                                                   |                    |
|---------------------------------------------------|--------------------|
| Projet du Secrétaire général                      | 48 712 400         |
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011 | 43 712 400 dollars |
| <sup>a</sup> Aux taux de 2010-2011.               |                    |

Tableau 26.2

**Tableau d'effectifs proposé**

| Postes                                             | Nombre<br>de postes | Classe                                                                 |
|----------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                            |                     |                                                                        |
| Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013  | 146                 | 1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 10 D-1, 27 P-5, 57 P-4, 29 P-3, 2 P-2/1, 11 G(AC) |
| Nouveaux                                           | 13                  | 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 5 P-3                                             |
| Reclassements                                      | 5                   | 4 D-1 à D-2 et 1 P-4 à P-5                                             |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 | 133                 | 1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 13 D-1, 23 P-5, 54 P-4, 24 P-3, 2 P-2/1, 11 G(AC) |

*Abréviations* : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G : agent des services généraux; AC : Autres classes.

**Vue d'ensemble**

- 26.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est une entité du système des Nations Unies créée à titre d'organe subsidiaire de l'Assemblée générale par la résolution 302 (IV). Conformément au souhait de l'Assemblée générale exprimé dans sa résolution 65/100, l'Office joue depuis sa création, il y a plus de 60 ans, un rôle essentiel en offrant des services vitaux destinés à assurer le bien-être, le développement humain et la protection des réfugiés de Palestine et à améliorer leur sort tragique. Depuis 1950, année où il a commencé ses activités, l'Office a adapté et perfectionné ses programmes pour faire face aux besoins de plus en plus complexes des réfugiés et leur apporter une certaine stabilité, dans la mesure des moyens disponibles, en dépit du conflit qui sévit dans la région de façon chronique. Il ne demande qu'à continuer sur cette voie au cours de la période 2012-2013, conformément au mandat triennal que lui confie l'Assemblée générale.
- 26.2 L'Office fait directement rapport à l'Assemblée générale. L'examen d'ensemble de ses programmes et activités est réalisé par la Commission consultative, composée de 23 membres, dont des représentants des principaux donateurs de l'Office et des gouvernements hôtes. Dans sa résolution 3331 B (XXIX), l'Assemblée générale a décidé que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'UNRWA, qui auraient sinon été financées par des contributions volontaires, seraient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975 et pour la durée du mandat de l'Office.

- 26.3 L'Office a pour mission d'aider les réfugiés palestiniens à atteindre, dans les conditions difficiles où ils vivent actuellement, un niveau de développement humain aussi élevé que possible, conformément aux buts et aux normes convenus sur le plan international.
- 26.4 Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'Office s'attachera à renforcer la qualité de sa gestion et de ses prestations de services, en s'efforçant de donner la priorité à la qualité de ces services, à l'accès aux services et à la couverture des besoins des réfugiés les plus nécessiteux. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de planification, il a identifié les trois objectifs de développement humain suivants : vivre longtemps et en bonne santé; acquérir des connaissances et des compétences; et avoir un niveau de vie décent. Sa stratégie à moyen terme pour la période 2010-2015 et les activités qu'il mènera à bien durant l'exercice biennal 2012-2013 seront axés sur l'accomplissement de progrès dans la réalisation de ces objectifs. Son plan biennal pour la période 2012-2013 est présenté dans le cadre de ces objectifs et est compatible avec la stratégie susmentionnée.
- 26.5 C'est au titre des trois objectifs de développement humains susvisés que l'Office entend parvenir aux buts qu'il s'est fixé en continuant de fournir des services dans le domaine de l'enseignement et de la santé, des secours et une aide sociale ainsi que des microcrédits aux réfugiés immatriculés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dont le nombre pourrait atteindre 5 millions en 2012, et en améliorant ces prestations.
- 26.6 Depuis 2000, l'Office fournit également des secours d'urgence aux réfugiés qui sont en situation de détresse dans la zone de ses opérations du fait du conflit armé, notamment d'opérations militaires, de restrictions de l'accès du personnel humanitaire et de difficultés économiques durables dans le territoire palestinien occupé et au Liban. Ce programme de secours d'urgence concerne tous les ans plus de 1,4 million de réfugiés. L'Office continuera d'assurer ces services dans toute la mesure possible, à titre de mesure d'urgence ou temporaire, à des personnes déplacées autres que des réfugiés qui ont grand besoin d'une assistance immédiate, conformément à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et aux toutes récentes résolutions 65/99 et 65/100.
- 26.7 L'Office continuera également de s'efforcer d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, de répondre aux besoins des enfants réfugiés et des groupes vulnérables et d'améliorer encore ses mesures de protection, sa programmation et ses activités, afin de mieux s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du mandat qui lui a été confié et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- 26.8 L'Office, qui dépend presque intégralement de contributions volontaires pour exécuter ses programmes, fait face non seulement à un manque chronique de moyens financiers, mais également à de graves incertitudes en matière de financement imputables à l'instabilité de la situation économique et politique. Il poursuivra ses efforts visant à obtenir les ressources supplémentaires dont il a besoin pour améliorer la qualité des services qu'il fournit aux réfugiés, tout en demeurant attentif aux coûts et en préservant la marge de manœuvre opérationnelle nécessaire pour intervenir lorsque l'existence et les moyens de subsistance des populations de réfugiés de Palestine se trouvent soudainement perturbés.
- 26.9 L'Office est résolu à appliquer une gestion efficace et responsable pour améliorer les services offerts aux réfugiés et justifier la confiance que lui portent toutes les parties prenantes, y compris les États Membres de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les réformes en cours, l'Office s'emploie à renforcer le cadre des politiques et des pratiques visant à assurer la responsabilisation de la gestion à tous les niveaux. Le processus consiste notamment à renforcer toutes les

composantes du contrôle interne et à adopter une approche axée sur les risques. Des registres de risques ont été établis pour aider à identifier les risques, leurs causes et leurs conséquences; pour les hiérarchiser en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences; et pour se concentrer sur les paramètres de la tolérance aux risques. L'Office a également réformé son système d'administration de la justice et il fait connaître l'action menée dans le domaine de la déontologie au sein de l'Organisation grâce à des ressources spécialement affectées à cette tâche. Par ailleurs, l'Office a progressé dans la mise en place d'un système de gestion axé sur les résultats, qui permettra d'améliorer les informations et la transparence s'agissant de ses résultats programmatiques et financiers et appuiera la mise en place des plans stratégiques et opérationnels, sur le terrain et au siège. Ce système est essentiel en ce qu'il munira les responsables et les fonctionnaires des informations et des outils de gestion nécessaires et permettra d'améliorer les rapports que l'Office soumet au Secrétariat de l'ONU. La responsabilité interne et externe sera encore renforcée par l'établissement de rapports de performance des ressources financières et humaines améliorés et plus fréquents, fournissant aux unités opérationnelles et aux responsables des informations plus détaillées les aidant à gérer plus efficacement les ressources en se fondant sur les résultats. Compte tenu de l'importance majeure du renforcement des capacités, des formations ont été dispensées aux principaux fonctionnaires chargés de l'appui aux programmes et des finances. Les fonctionnaires concernés feront office de coordonnateurs et d'experts pour le système de contrôle et de finance axé sur les résultats.

- 26.10 Les principaux partenariats interinstitutions de l'Office remontent à sa création en 1949, quand l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont participé à l'élaboration de normes pour les programmes de l'Office touchant à l'éducation et à la santé. Les deux organisations fournissent toujours une aide stratégique à l'Office. Celui-ci collabore également avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour la mise en place des enquêtes en grappes à indicateurs multiples et il a de même travaillé en étroite coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur des questions relatives à l'emploi des réfugiés palestiniens dans sa zone d'activité. L'Office continue de travailler régulièrement aux côtés des équipes de pays des Nations Unies et des organismes qui en sont membres pour renforcer les synergies, en particulier dans le domaine de la prestation de services, tout en respectant les mandats propres à chaque organisation.
- 26.11 Les ressources à prévoir pour ce chapitre, au titre du budget ordinaire, pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 48 712 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 5 millions de dollars (soit 11,4 %). Le projet de budget cadre avec le rapport du Secrétaire général, en date du 1<sup>er</sup> février 2011, sur le renforcement de la capacité de gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/65/705), dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 65/272, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer d'aider au renforcement institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et souligné que l'approbation d'un financement pour l'exercice biennal 2012-2013 et pour les exercices suivants, compte tenu des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, devait être justifiée au regard des projets de budget-programme pour les exercices pertinents et dûment examinée par l'Assemblée générale. Ainsi, l'augmentation des ressources au tableau 26.1 s'explique par l'effet-report de la création de 14 nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2010-2011 (2 283 200 dollars) et les ressources nécessaires à la création de 13 nouveaux postes et au reclassement de 5 postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013 (2 716 800 dollars).
- 26.12 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'Office prévoit que des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1,85 milliard de dollars seront nécessaires, principalement pour financer son plan

stratégique, qui doit lui permettre de fournir une assistance aux réfugiés de Palestine, et faire face à l'évolution du contexte opérationnel dans le territoire palestinien occupé.

- 26.13 La part du montant total du budget de l'Office à imputer au budget ordinaire pour l'exercice biennal est d'environ 2,7 %.
- 26.14 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, un montant de 3 651 800 dollars est prévu pour financer les activités de suivi et d'évaluation, dont 1 748 800 dollars à prélever sur le budget ordinaire et 1 903 000 dollars provenant de ressources extrabudgétaires.

Tableau 26.3

**Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**1) Budget ordinaire**

| Composante            | 2008-2009<br>(dépenses<br>effectives) | 2010-2011<br>(crédits<br>ouverts) | Augmentation   |                  | Total avant<br>actua-<br>lisation<br>des coûts | Actua-<br>lisation<br>des coûts | 2012-2013<br>(montant<br>estimatif) |
|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|------------------|------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
|                       |                                       |                                   | Montant        | Pour-<br>centage |                                                |                                 |                                     |
| Réfugiés de Palestine | 39 354,7                              | 43 712,4                          | 5 000,0        | 11,4             | 48 712,4                                       | 1 633,7                         | 50 346,1                            |
| <b>Total (1)</b>      | <b>39 354,7</b>                       | <b>43 712,4</b>                   | <b>5 000,0</b> | <b>11,4</b>      | <b>48 712,4</b>                                | <b>1 633,7</b>                  | <b>50 346,1</b>                     |

**2) Fonds extrabudgétaires**

|                          | 2008-2009<br>(dépenses<br>effectives) | 2010-2011<br>(montant<br>estimatif) | 2012-2013<br>(montant<br>estimatif) |
|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Programme de travail     | 1 538 500,0                           | 1 768 600,0                         | 1 857 300,0                         |
| <b>Total [(1) + (2)]</b> | <b>1 577 854,7</b>                    | <b>1 812 312,4</b>                  | <b>1 907 646,1</b>                  |

Tableau 26.4

**Postes nécessaires**

| Catégorie                                           | Postes permanents<br>inscrits au budget<br>ordinaire <sup>a</sup> |               | Postes temporaires |               |                           |               | Total         |               |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                     |                                                                   |               | Budget ordinaire   |               | Fonds<br>extrabudgétaires |               |               |               |
|                                                     | 2010-<br>2011                                                     | 2012-<br>2013 | 2010-<br>2011      | 2012-<br>2013 | 2010-<br>2011             | 2012-<br>2013 | 2010-<br>2011 | 2012-<br>2013 |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |                                                                   |               |                    |               |                           |               |               |               |
| SGA                                                 | 1                                                                 | 1             | —                  | —             | —                         | —             | 1             | 1             |
| SSG                                                 | 1                                                                 | 1             | —                  | —             | —                         | —             | 1             | 1             |
| D-2                                                 | 4                                                                 | 8             | —                  | —             | 2                         | 2             | 6             | 10            |
| D-1                                                 | 13                                                                | 10            | —                  | —             | 3                         | 2             | 16            | 12            |
| P-5                                                 | 23                                                                | 27            | —                  | —             | 5                         | 7             | 28            | 34            |
| P-4/3                                               | 78                                                                | 86            | —                  | —             | 47                        | 54            | 125           | 140           |
| P-2/1                                               | 2                                                                 | 2             | —                  | —             | 11                        | 3             | 13            | 5             |
| Total partiel                                       | 122                                                               | 135           | —                  | —             | 68                        | 68            | 190           | 203           |

| Catégorie                           | Postes permanents<br>inscrits au budget<br>ordinaire <sup>a</sup> |            | Postes temporaires |               |                           |               | Total      |            |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|---------------|---------------------------|---------------|------------|------------|
|                                     |                                                                   |            | Budget ordinaire   |               | Fonds<br>extrabudgétaires |               |            |            |
|                                     |                                                                   |            | 2010-<br>2011      | 2012-<br>2013 | 2010-<br>2011             | 2012-<br>2013 |            |            |
| <b>Agents des services généraux</b> |                                                                   |            |                    |               |                           |               |            |            |
| Autres classes                      | 11                                                                | 11         | –                  | –             | 1                         | 7             | 12         | 18         |
| <b>Total partiel</b>                | <b>11</b>                                                         | <b>11</b>  | <b>–</b>           | <b>–</b>      | <b>1</b>                  | <b>7</b>      | <b>12</b>  | <b>18</b>  |
| <b>Total</b>                        | <b>133</b>                                                        | <b>146</b> | <b>–</b>           | <b>–</b>      | <b>69</b>                 | <b>75</b>     | <b>202</b> | <b>221</b> |

<sup>a</sup> Les employés de l'Office recrutés sur le plan local, qui sont au nombre d'environ 31 800, ne sont pas pris en compte dans le présent tableau.

## Programme de travail

- 26.15 Le programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le programme 21 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

### Sous-programme 1 Vivre longtemps et en bonne santé

Tableau 26.5

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Protéger, préserver et promouvoir l'état de santé des réfugiés de Palestine

| Réalisations escomptées du Secrétariat                                 | Indicateurs de succès                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a) Accès de tous à des soins de santé primaires complets et de qualité | a) Diminution du nombre d'antibiotiques prescrits<br><br><i>Mesure des résultats</i><br>2008-2009 : 31,5 %<br>2010-2011 (estimation) : 25 %<br>2012-2013 (objectif) : 25 %                                                    |
| b) Protection et promotion continues de la santé de la famille         | b) Maintien du taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)<br><br><i>Mesure des résultats</i><br>2008-2009 : 22 pour 1 000<br>2010-2011 (estimation) : 22 pour 1 000<br>2012-2013 (objectif) : 22 pour 1 000 |
| c) Lutte contre les maladies et prévention                             | c) i) Maintien du taux de couverture vaccinale contre les maladies évitables par la vaccination                                                                                                                               |

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 99 %

2010-2011 (estimation) : 99 %

2012-2013 (objectif) : 99 %

ii) Maintien du pourcentage de logements qui, dans les camps, sont reliés au réseau public d'adduction d'eau

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 99,8 %

2010-2011 (estimation) : 100 %

2012-2013 (objectif) : 100 %

iii) Accroissement du pourcentage de logements qui, dans les camps, sont reliés au réseau d'assainissement public

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 85 %

2010-2011 (estimation) : 92 %

2012-2013 (objectif) : 94 %

---

**Facteurs externes**

26.16 Les facteurs externes qui pourraient avoir une incidence sensible sur l'obtention des réalisations escomptées sont les suivants :

- a) L'augmentation soudaine du coût des services et des fournitures, décidée par les autorités du pays hôte, qui se traduit par des dépenses imprévues, particulièrement en ce qui concerne le remboursement des services d'hospitalisation;
- b) Le déficit de financement, qui compromet la capacité de l'Office à faire face à l'augmentation des maladies chroniques, à fournir des services aux personnes présentant des besoins médicaux spéciaux et à améliorer les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement des camps;
- c) Les situations de crise qui entraînent une dégradation de la santé et de l'état nutritionnel de la population, ainsi que les mesures de sécurité et les restrictions d'accès en Cisjordanie et dans la bande de Gaza qui font obstacle à l'exécution du programme;
- d) L'accès à l'eau, qui est tributaire des plans des autorités du pays hôte.

**Produits**

26.17 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Fourniture de 10,1 millions de consultations médicales externes à des réfugiés concernant des maladies aiguës ou chroniques, dont 303 000 par des spécialistes, dans les 138 dispensaires de l'Office;
- b) Prestation de soins prénataux et postnataux et de services de planification familiale, y compris le dépistage de l'anémie et la distribution de suppléments de fer et de vitamines à 250 000 personnes;

- c) Prestation de soins de santé pour les nourrissons et les enfants et de services de santé scolaire, dont la vaccination de tous les enfants de moins de 2 ans enregistrés (vaccins et rappels), à plus de 230 000 enfants;
- d) Dépistage de l'hypertension et du diabète sucré chez les personnes de plus de 40 ans dans les centres de santé de l'Office et fourniture de services à 188 000 patients atteints de maladies non transmissibles;
- e) Recrutement et formation de personnel en vue de garantir que les professionnels de la santé et notamment les gestionnaires possèdent les aptitudes et compétences voulues, notamment pour ce qui est des nouvelles pratiques de gestion, de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et des questions de protection;
- f) Informatisation des activités et amélioration du système de gestion des données sanitaires dans les centres de soins de santé primaires, en liaison avec les bureaux extérieurs et le siège;
- g) Perfectionnement des études médicales opérationnelles au moyen d'enquêtes périodiques visant à surveiller la situation sanitaire et à mieux comprendre les questions de santé liées aux groupes les plus vulnérables et à des situations nouvelles;
- h) Réparation ou remplacement de la plupart des parties défectueuses des systèmes de distribution, d'évacuation et d'épuration de l'eau et construction de nouveaux réseaux dans les zones prioritaires, à la lumière d'une analyse de l'efficacité des systèmes existants;
- i) Création de nouvelles sources d'eau potable afin de subvenir aux besoins des réfugiés, en coordination avec les gouvernements d'accueil et conformément aux directives de l'OMS et aux normes locales.

## Sous-programme 2

### Acquérir des connaissances et des compétences

Tableau 26.6

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif de l'Organisation :** Répondre aux besoins élémentaires des réfugiés de Palestine, en particulier les enfants et les jeunes, en matière d'enseignement, et leur offrir de meilleures perspectives d'éducation

#### Réalisations escomptées du Secrétariat

#### Indicateurs de succès

a) Accès universel à l'enseignement de base et couverture de cet enseignement

a) i) Réduction du taux d'abandon scolaire des élèves du cycle élémentaire

#### Mesure des résultats

2008-2009 : 0,38 %

2010-2011 (estimation) : 0,36 %

2012-2013 (objectif) : 0,35 %

ii) Réduction du taux d'abandon scolaire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire

|                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                             | <i>Mesure des résultats</i><br>2008-2009 : 2,62 %<br>2010-2011 (estimation) : 2,50 %<br>2012-2013 (objectif) : 2,48 %                                                                                                                        |
| b) Amélioration de la qualité de l'éducation et des résultats par rapport aux normes fixées | b) Augmentation en pourcentage des moyennes obtenues par les élèves qui font l'objet d'un suivi scolaire<br><br><i>Mesure des résultats</i><br>2008-2009 : sans objet<br>2010-2011 (estimation) : sans objet<br>2012-2013 (objectif) : 2,5 % |

### Facteurs externes

- 26.18 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) La situation politique, sociale et économique dans les pays hôtes ne se détériore pas;
  - b) Les financements sont suffisants;
  - c) La cohésion est maintenue entre les pays hôtes, les partenaires de développement et l'Office en matière d'éducation;
  - d) Les situations de crise ne s'aggravent pas davantage, provoquant chez les élèves des problèmes d'assiduité et des traumatismes aux répercussions néfastes sur la réussite scolaire.

### Produits

- 26.19 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Fourniture d'un enseignement général à environ 500 000 enfants réfugiés admissibles dans quelque 700 écoles élémentaires et secondaires (premier cycle) de l'Office (et enseignement secondaire au Liban);
  - b) Réalisation d'études qualitatives et quantitatives en vue de déterminer les variables essentielles de la qualité de l'enseignement et de les prendre en considération;
  - c) Élaboration et mise en œuvre de politiques concernant les enseignants et de stratégies de perfectionnement professionnel pour environ 18 000 enseignants, et mise en place de stages spécialement conçus pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage;
  - d) Mise au point de principes directeurs et d'outils de diagnostic permettant de dépister et d'aider les enfants présentant des besoins particuliers et ceux qui risquent d'abandonner l'école;
  - e) Réalisation d'évaluations de la réussite scolaire dans les classes de quatrième et de huitième année dans un tiers des écoles;
  - f) Entretien, construction et réfection d'établissements scolaires.

### Sous-programme 3

#### Avoir un niveau de vie décent

Tableau 26.7

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer le niveau de vie et promouvoir les droits des réfugiés de Palestine grâce aux services offerts aux populations pauvres et vulnérables

| Réalisations escomptées du Secrétariat                                                                  | Indicateurs de succès                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a) Réduction de la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine les plus démunis                            | <p>a) Accroissement du pourcentage de réfugiés vivant dans le dénuement le plus complet qui bénéficient du programme de protection sociale de l'UNRWA</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>           2008-2009 : 47 %<br/>           2010-2011 (estimation) : 53 %<br/>           2012-2013 (objectif) : 56 %</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| b) Les services financiers ouverts à tous et l'accès aux structures de crédit et d'épargne sont élargis | <p>b) i) Accroissement de la valeur des prêts décaissés</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>Total :<br/>           2008-2009 : 67 616 373 dollars<br/>           2010-2011 (estimation) : 120 millions de dollars<br/>           2012-2013 (objectif) : 170 millions de dollars</p> <p>Femmes :<br/>           2008-2009 : 9 307 800 dollars<br/>           2010-2011 (estimation) : 15 millions de dollars<br/>           2012-2013 (objectif) : 20 millions de dollars</p> <p>ii) Accroissement du nombre de prêts décaissés</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>Total :<br/>           2008-2009 : 51 870 prêts<br/>           2010-2011 (estimation) : 110 000 prêts<br/>           2012-2013 (objectif) : 150 000 prêts</p> <p>Femmes :<br/>           2008-2009 : 11 735 prêts<br/>           2010-2011 (estimation) : 20 000 prêts<br/>           2012-2013 (objectif) : 30 000 prêts</p> |

c) Amélioration des compétences des réfugiés de Palestine et accès à l'emploi facilité

c) Augmentation du nombre d'hommes et de femmes ayant trouvé un emploi dans les 12 mois qui ont suivi l'obtention de leur diplôme de fin d'études

*Mesure des résultats*

Femmes :

2008-2009 : 72 %

2010-2011 (estimation) : 76 %

2012-2013 (objectif) : 77 %

Hommes :

2008-2009 : 75 %

2010-2011 (estimation) : 78 %

2012-2013 (objectif) : 85 %

d) Poursuite de l'aménagement des camps et de la réfection des infrastructures et des logements dont la qualité laisse à désirer

d) Augmentation du nombre de familles de réfugiés hébergées dans des logements de piètre qualité (autres que les abris d'urgence à Gaza) dont les conditions de vie se sont améliorées

*Mesure des résultats*

2008-2009 (estimation) : 4 614

2010-2011 (estimation) : 4 340

2012-2013 (objectif) : 4 500

e) Préservation et promotion des droits des réfugiés de Palestine

e) i) Augmentation du pourcentage d'interventions de l'Office portant sur la question des droits auxquelles les autorités ont réagi de manière positive

*Mesure des résultats*

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 33 %

2012-2013 (objectif) : 40 %

ii) Respect accru des normes fixées par l'UNRWA en matière de protection

*Mesure des résultats*

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 50 %

2012-2013 (objectif) : 70 %

f) Capacité accrue des réfugiés de concevoir et d'organiser des services sociaux viables au sein de leurs communautés

f) Pourcentage d'organisations communautaires qui affichent des meilleurs résultats

*Mesure des résultats*

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 65 %

2012-2013 (objectif) : 69 %

|                                                                                                                                                                   |                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| g) L'enregistrement des réfugiés de Palestine et leur admissibilité au bénéfice des prestations de l'UNRWA sont conformes aux normes internationales pertinentes. | g) Augmentation du pourcentage de nouvelles inscriptions conformes aux normes de l'UNRWA |
|                                                                                                                                                                   | <i>Mesure des résultats</i>                                                              |
|                                                                                                                                                                   | 2008-2009 : 99 %                                                                         |
|                                                                                                                                                                   | 2010-2011 (estimation) : 99 %                                                            |
|                                                                                                                                                                   | 2012-2013 (objectif) : 99 %                                                              |

## Facteurs externes

- 26.20 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les conditions économiques et les niveaux de pauvreté, notamment de pauvreté à long terme, combinés aux effets des situations d'urgence, dont les conséquences sont ressenties par les plus vulnérables, ne se détériorent pas davantage;
  - b) Le financement des donateurs répond aux besoins accrus de la population;
  - c) La situation politique et en matière de sécurité ne change pas au point de compromettre l'existence des canaux de communication qui ont été mis en place avec les autorités compétentes;
  - d) Il n'est pas commis de violations des droits de l'homme et le nombre de violations du droit international humanitaire n'augmente pas;
  - e) Les pays hôtes permettent à l'Office d'accéder à leurs systèmes d'information, ce qui lui permet, dans le cadre de l'exécution du sous-programme, de repérer plus clairement les tendances en matière de pauvreté, de chômage et d'emploi et de perfectionner ses interventions afin de répondre plus efficacement aux besoins des réfugiés les plus pauvres;
  - f) La crise économique mondiale n'aggrave pas encore plus la situation économique au niveau régional et le taux d'absorption du marché du travail ainsi que les mesures prises par les pays hôtes ne réduisent pas davantage les possibilités d'emploi des réfugiés de Palestine.

## Produits

- 26.21 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Fournir un système de protection sociale aux réfugiés les plus pauvres, notamment sous la forme d'une aide directe destinée à environ 250 000 réfugiés par an;
  - b) Donner une aide d'urgence à court terme aux réfugiés vulnérables connaissant des situations d'urgence familiale de portée limitée ou touchés par des crises nationales, en s'efforçant d'harmoniser davantage l'aide d'urgence avec le système de protection sociale;
  - c) Accorder 110 000 prêts commerciaux, 5 000 prêts au logement et 35 000 prêts à la consommation à 75 000 réfugiés, dont 20 % de femmes et 17 % de jeunes;
  - d) Élargir à 27 agences le réseau d'établissements de microfinancement afin qu'il soit présent dans les grandes villes, où on compte le plus grand nombre de réfugiés;
  - e) Diversifier les prêts proposés par l'Office dans tous les sites et poursuivre les réformes internes menées pour renforcer l'autonomie financière du programme de microfinancement et sa transformation à long terme;

- f) Fournir un enseignement technique et professionnel à 6 500 élèves par an, dont 34 % de femmes;
- g) Fournir des services d'information, de conseil et d'orientation professionnelle à 3 000 diplômés de l'enseignement technique et professionnel et à 10 000 écoliers;
- h) Adapter les activités de formation professionnelle pour les faire mieux correspondre aux réalités du marché du travail;
- i) Établir des critères précis permettant de dénombrer les logements qui doivent être remis en état dans tous les camps;
- j) Remettre en état 4 500 logements en mauvais état, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires;
- k) Mieux appliquer les principes relatifs à la protection à chaque étape de la programmation et de la prestation des services de l'Office, notamment en organisant des activités de formation et de sensibilisation du personnel à tous les niveaux;
- l) Améliorer le respect et la défense des droits des réfugiés de Palestine par les autorités compétentes, notamment en créant un réseau renforcé d'interlocuteurs auxquels l'Office présentera systématiquement ses interventions;
- m) Renforcer le programme d'éducation en matière de droits de l'homme et la promotion d'écoles exemptes de violence;
- n) Renforcer les capacités de plus de 100 associations locales dans les domaines financiers et de la gestion et aux fins de la prestation de services de qualité;
- o) Améliorer les services d'enregistrement en utilisant une base de données en ligne qui fournit des données en temps réel et protège et conserve les données relatives aux réfugiés de Palestine.

Tableau 26.8

**Ressources nécessaires**

| Catégorie                           | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |                                                   | Postes     |            |
|-------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------|------------|
|                                     | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011  | 2012-2013  |
|                                     |                                              |                                                   |            |            |
| Budget ordinaire                    |                                              |                                                   |            |            |
| Postes                              | 43 697,5                                     | 48 692,5                                          | 133        | 146        |
| Autres objets de dépense            | 14,9                                         | 19,9                                              | –          | –          |
| <b>Total partiel</b>                | <b>43 712,4</b>                              | <b>48 712,4</b>                                   | <b>133</b> | <b>146</b> |
| Fonds extrabudgétaires <sup>a</sup> | 1 768 600,0                                  | 1 857 300,0                                       | 69         | 75         |
| <b>Total</b>                        | <b>1 812 312,4</b>                           | <b>1 906 012,4</b>                                | <b>202</b> | <b>221</b> |

<sup>a</sup> Environ 31 800 postes d'agent local de l'Office sont financés au titre des fonds extrabudgétaires.

26.22 Le montant demandé (48 712 400 dollars) doit permettre de financer 146 postes d'agent recruté sur le plan international et de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions). L'augmentation de 5 millions de dollars est due à une hausse des ressources nécessaires,

conséquence a) de l'effet report de la création de 14 emplois d'administrateur (1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4 et 2 P-3) approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2010-2011 (2 283 200 dollars), b) du coût de 13 nouveaux postes (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4 et 5 P-3) qu'il est proposé de créer pendant l'exercice biennal 2012-2013 (2 475 200 dollars), c) du reclassement de cinq postes (236 600 dollars) et d) d'une augmentation de 5 000 dollars du montant prévu pour des dépenses autres que le coût des postes.

26.23 Les 13 nouveaux postes proposés sont les suivants :

Tribunal du contentieux administratif (Amman) :

- a) Un juge (D-1) du tribunal du contentieux administratif de l'Office connaîtra des requêtes présentées au tribunal en vue : i) de contester une décision administrative en invoquant l'inobservation des conditions d'emploi ou du contrat de travail; ou ii) de contester une décision administrative portant mesure disciplinaire et statuera sur lesdites requêtes. Les décisions prises par le juge du tribunal du contentieux administratif concernent les droits des membres du personnel à tous les niveaux et les obligations de l'Office à l'égard de son personnel et s'inscrivent dans l'action plus large qui est menée pour renforcer l'application du principe de responsabilité et garantir une prise de décisions responsable. L'Office et les membres du personnel peuvent faire appel de décisions erronées du tribunal du contentieux administratif auprès du Tribunal d'appel des Nations Unies conformément au statut de celui-ci;
- b) Un greffier (P-4) du tribunal du contentieux administratif de l'Office assurera des services fonctionnels et fournira un appui administratif et technique au juge aux fins du jugement des affaires, notamment en gérant et en administrant les ressources humaines et financières et les autres ressources allouées au Greffe, et en conseillant le juge sur les questions concernant les activités opérationnelles du Greffe, notamment la gestion des dossiers. Le greffier est chargé de mettre au point et de tenir à jour un système électronique de gestion des dossiers et de signer et diffuser tous les jugements, ordonnances et avis consultatifs, et assure la garde des sceaux et cachets ainsi que des archives du tribunal du contentieux administratif de l'Office;

Siège :

- a) Un chef de la Division de l'évaluation (P-5) conduira et gèrera des évaluations impartiales, indépendantes, crédibles et conformes aux normes professionnelles; réalisera des évaluations complexes, supervisera des équipes d'évaluation et veillera à ce que les évaluations répondent à des normes professionnelles élevées et à ce que les techniques d'évaluation utilisées soient à jour. Le chef veillera à ce que les évaluations soient utiles et assurera le suivi de l'application des conclusions et des recommandations découlant des évaluations; élaborera des rapports sur ces conclusions à l'intention de la direction et d'autres parties prenantes; s'assurera que la direction tient compte des recommandations formulées et surveillera les activités de suivi, fera progresser la fonction d'évaluation au sein de l'Office; utilisera efficacement les ressources humaines et financières de la Division de l'évaluation, notamment en élaborant le programme de travail de la Division; encadrera et guidera le personnel d'évaluation et les consultants et coopérera avec les autres groupes d'évaluation des Nations Unies et les administrateurs spécialisés dans ce domaine;
- b) Un chef de la Division des partenariats (P-5), dont le poste sera à Jérusalem, aura pour tâche de renforcer les moyens de l'Office d'améliorer les partenariats stratégiques et d'accroître sa capacité de mobilisation de ressources et de plaider, à l'appui de la mission de l'Office. Il établira des partenariats avec certains des principaux partenaires et parties prenantes intéressés, dont des communautés et gouvernements donateurs, des partenaires non traditionnels (fondations), des organismes des Nations Unies et des organisations de la

société civile et des entreprises du secteur privé, et renforcera les partenariats existants. Ses principales fonctions consisteront à assurer la planification stratégique du développement des partenariats; promouvoir la création de partenariats; gérer les activités de mobilisation de ressources et les relations extérieures; et administrer la Division en préparant le plan de travail et en assurant le suivi des résultats et la définition des priorités;

- c) Un responsable de l'information et des systèmes financiers (P-4) sera chargé d'établir des modèles de rapport répondant aux critères définis par la direction interne et les parties prenantes externes; de valider les modifications proposées conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies; d'examiner et préciser les règles s'appliquant à l'établissement des rapports; de servir de coordonnateur pour l'élaboration des documents destinés aux réunions des donateurs et des comités consultatifs et d'organiser la mise en œuvre des recommandations d'audit à l'échelle de l'Office et la formation des utilisateurs du système. Le titulaire coordonnera le travail réalisé par les différents départements pour établir les rapports de gestion financière, afin de renforcer la transparence financière dans toutes les activités de l'Office;

Bureau de liaison de Bruxelles :

Un attaché de liaison (hors classe) (P-4), dont le poste sera à Bruxelles, aura pour responsabilité d'approfondir et d'élargir les relations avec les États membres de l'Union européenne au niveau des capitales et du siège de l'Union à Bruxelles; de nouer des contacts avec les régions de l'Union; de mieux faire connaître et reconnaître la mission de l'UNRWA, la nature de ses travaux et son rôle dans la région, en œuvrant pour : i) obtenir un niveau de financement suffisant de la part des États membres de l'Union européenne; ii) rendre ce financement plus viable et prévisible; et iii) augmenter le nombre des sources de financement de l'Office;

Bureau de liaison de Washington :

- a) Pour renforcer les relations de l'Office avec son plus important donateur bilatéral et dans le cadre d'une situation de crise financière chronique, le chef du Bureau du représentant de l'Office à Washington (P-5) aura pour mission de renforcer les liens de l'Office avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et les organisations de la société civile s'intéressant à la situation des réfugiés et avec d'autres parties prenantes. À cette fin : il i) resserrera les contacts existants en entretenant le dialogue et en organisant régulièrement des réunions d'information et de mise à jour sur les activités de l'Office; ii) répondra, oralement ou par écrit, aux questions posées au sujet des travaux de l'Office; et iii) tiendra les principales parties prenantes informées et fera le point avec elles sur les activités de l'Office dans les domaines humanitaire et du développement humain;
- b) Le chef adjoint (P-4) du Bureau du représentant de l'Office à Washington aidera à mettre en place des liens institutionnels avec les services compétents de l'administration américaine et les institutions et organismes non gouvernementaux installés à Washington, entretiendra et gèrera ces relations et améliorera la présentation l'information présentée par l'Office à son principal donateur bilatéral. Il analysera quotidiennement les faits nouveaux pertinents susceptibles d'avoir une incidence sur la situation de l'Office et, en concertation avec le siège, définira des moyens adéquats d'informer les parties prenantes. En étroite collaboration avec le porte-parole et le directeur chargé des relations et communications extérieures, le titulaire appuiera également la diffusion d'informations sur les activités de l'Office.

## Bureaux extérieurs :

Cinq agents de sécurité (P-3) (bureaux de Cisjordanie, de Gaza, de Jordanie, de la République arabe syrienne et du Liban) assureront les fonctions de conseiller technique à l'échelon national et de vecteur opérationnel auprès des directeurs des bureaux extérieurs. Ils gèreront le système de sécurité de manière à répondre aux besoins en la matière du personnel recruté sur les plans international et régional et dirigeront chacun une équipe d'agents de sécurité et de gardes recrutés sur le plan local, chargés d'assurer la sûreté et la sécurité des locaux et des biens. Il est prévu que les agents de sécurité des bureaux extérieurs mettent en place et gèrent un système de gestion de la sécurité du personnel recruté sur le plan régional, dont les principaux éléments seront l'évaluation des risques de sécurité, l'accueil du personnel recruté sur le plan régional, la diffusion des informations relatives à la sécurité, l'aide d'urgence, la formation à la sécurité, un système de notification des incidents et des fonctions de gestion du système principal.

## 26.24 Les reclassements ci-après sont proposés :

- a) Reclasser de la classe D-1 à la classe D-2 trois des cinq postes de directeur de bureau extérieur (bureaux de Cisjordanie, du Liban et de Gaza), car leurs titulaires assument des responsabilités relativement élevées. Ces directeurs de bureau extérieur de l'Office représentent l'Office en Cisjordanie, au Liban ou à Gaza, où ils supervisent les programmes, les opérations et les ressources de l'Office, ainsi que les secours et la prestation de services dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aide sociale et du microfinancement. Les directeurs de bureau extérieur exercent de nombreux pouvoirs délégués dans les domaines de la planification, de l'évaluation des besoins, de la conceptualisation des programmes et des projets et de leur exécution sur le terrain. Ils travaillent dans des environnements d'une complexité et d'une instabilité considérables;
- b) Reclasser de la classe D-1 à la classe D-2 le poste de directeur des finances, car le titulaire supervise l'ensemble de la gestion financière de l'Office, notamment les appels d'urgence, dont le montant total dépasse 1,8 milliard de dollars par exercice biennal, supervise la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, dont le solde dépasse actuellement 1 milliard de dollars, assure les fonctions de principal conseiller financier du Commissaire général, du Commissaire général adjoint et des directeurs des bureaux extérieurs et des départements, participe à l'élaboration des directives organisationnelles et des mesures visant à appliquer ces directives, dirige et contrôle la gestion financière de l'Office, représente l'Office dans les réunions interinstitutions et celles qui sont tenues à l'extérieur sur les questions budgétaires et financières, encadre les fonctionnaires du Siège responsables de la gestion du budget et des finances, ainsi que du trésor et du fonds de prévoyance de l'Office et fournit des conseils techniques au personnel des finances affecté sur le terrain;
- c) Reclasser le poste de chef de la sûreté et de la sécurité de la classe P-4 à la classe P-5. Le titulaire fera office de conseiller de haut niveau du Commissaire général pour les politiques, mettra au point un système de gestion de la sécurité répondant aux besoins de 30 000 employés dans ce domaine et dirigera une équipe d'agents de sécurité chargés d'assurer la sécurité du personnel et de faire en sorte que l'exécution des programmes soit durable et sans danger. Il devra achever et mettre en place le projet actuel de système de gestion de la sécurité du personnel recruté sur le plan régional, dont les principaux éléments sont l'évaluation des risques de sécurité, l'accueil du personnel recruté sur le plan régional, la diffusion des informations relatives à la sécurité, l'aide d'urgence, la formation à la sécurité, un système de notification des incidents et des fonctions de gestion du système principal.

Tableau 26.9

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité des commissaires aux comptes de l'ONU**

(A/65/5/Add.3)

Le Comité a invité l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à : a) attribuer des domaines de responsabilité pour l'établissement et l'examen des états financiers; b) conserver des justificatifs prouvant que le suivi du respect des instructions de clôture de fin d'exercice a bien été assuré (par. 36).

Le Comité a recommandé à l'Office de renforcer ses mécanismes de contrôle concernant l'établissement et l'examen de ses états financiers (par. 40).

Le Comité a recommandé à l'Office de corriger le classement de 20,1 millions de dollars de contributions à recevoir en les faisant passer de la rubrique des fonds affectés du budget ordinaire à celle des fonds non affectés (par. 47).

Le Comité a recommandé à l'Office de : a) mettre en œuvre des procédures adaptées pour enregistrer et saisir les contributions annoncées mais non acquittées; b) d'entreprendre des examens périodiques des contributions annoncées mais non acquittées afin de garder trace des contributions restant non versées longtemps après leur annonce; et c) mettre en œuvre des procédures d'examen des listes d'annonces de contributions établies en dehors du système de gestion financière (par. 51).

Le Comité a recommandé à l'Office de réviser les notes de ses états financiers pour y inclure des informations sur les soldes des comptes touchés par la

Cette question sera traitée lors de la clôture des comptes au milieu de l'exercice biennal. En 2010, les états financiers générés par le système ont été exécutés. Les domaines de responsabilité du Siège et ceux des bureaux locaux ont été traités séparément. La procédure d'établissement, d'examen et d'approbation des états est en place en attendant d'être définitivement approuvée par le Directeur de la Division des finances.

Un mécanisme d'examen et de contrôle sera mis en œuvre pendant et après la clôture en milieu d'exercice. En outre, il sera procédé à une clôture mensuelle des comptes le cinquième jour ouvrable du mois suivant. En fin de mois, on établira et examinera tous les rapprochements nécessaires.

Au cours de l'exercice biennal actuel, une écriture a été passée dans le journal en vue de reclasser les contributions à recevoir au titre des fonds affectés du budget ordinaire, désormais inscrites à la rubrique des fonds non affectés.

En cours de mise en œuvre et d'examen par le Département des finances. On procède à l'intégration d'un module comptes débiteurs permettant l'enregistrement automatique des contributions annoncées mais non acquittées. Ces contributions font chaque mois l'objet d'un suivi et d'un examen lors de la clôture mensuelle des activités comptables.

Des mesures en ce sens seront prises dans le cadre de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Elles sont appuyées à chaque niveau des normes IPSAS. La mise en œuvre est prévue pour le

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

modification de la méthode comptable (par. 54).

Le Comité a recommandé à l'Office de mettre en œuvre des procédures pour l'arrêté des comptes qui garantissent que toutes les transactions correspondant à la période considérée sont comptabilisées (par. 59).

Le Comité a recommandé à l'Office de réviser la note 14.3 afin qu'elle rende compte avec exactitude des transactions effectuées (par. 63).

Le Comité a recommandé que l'Office : a) applique des procédures pour faire en sorte que les montants indiqués dans les états financiers soient parfaitement étayés par des tableaux et que les engagements anciens soient traités conformément aux normes comptables du système des Nations Unies; et b) renforce son processus de validation des engagements non réglés (par. 78).

Le Comité a recommandé à l'Office d'envisager d'adopter des procédures appropriées qui lui permettent d'avoir l'assurance que les soldes inscrits dans ses états financiers sont exacts (par. 79).

Le Comité a invité l'Office à renforcer le contrôle des rapports d'achèvement des travaux de construction et des procédures d'approbation qui y sont associées aux fins de certification (par. 81).

Le Comité a recommandé que l'Office indique, dans ses états financiers, le montant des engagements relatifs aux primes de rapatriement et à la conversion en numéraire des jours de congé non pris (par. 92).

1<sup>er</sup> janvier 2012. La politique comptable reste inchangée pendant la clôture au milieu de l'exercice biennal.

Le rapprochement a été établi et expliqué au Comité lors de l'audit de la planification réalisé en avril 2011. Les procédures de rapprochement ont reçu l'accord du Comité qui les a acceptées.

Le rapprochement a été établi et expliqué au Comité lors de l'audit de la planification réalisé en avril 2011. Les procédures de rapprochement ont reçu l'accord du Comité qui les a acceptées.

L'Office a souscrit à la nouvelle recommandation du Comité l'invitant à envisager d'adopter des procédures appropriées qui lui permettent d'avoir l'assurance que les soldes inscrits dans ses états financiers sont exacts. Des instructions ont été émises en vue de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle voulu qui permettra d'examiner les engagements et de s'assurer de leur authenticité et de leur validité. Cette procédure sera rigoureusement contrôlée pendant la clôture en milieu d'exercice. Des examens approfondis de tous les engagements non réglés sont effectués en fin de mois et d'année par le Département des finances. Cette tâche est venue s'ajouter aux activités habituelles de la clôture mensuelle des comptes.

Des instructions ont été émises en vue de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle voulu qui permettra d'examiner les engagements et de s'assurer de leur authenticité et de leur validité. Cette procédure sera rigoureusement contrôlée pendant la clôture en milieu d'exercice.

Les rapports d'achèvement des travaux de construction approuvés ont été fournis au Comité lors de l'audit de la planification réalisé en avril 2011.

Recommandation non acceptée. Le Siège de l'ONU à New York prend à sa charge les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international de l'Office et les engagements sont indiqués dans les états financiers. Aucune mesure n'a lieu d'être prise au niveau de l'Office.

L'Office examinera la liste des engagements relatifs au personnel de projet à indiquer dans les états financiers. Le

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé à l'Office d'adopter des directives portant sur la gestion de tous les projets et définissant notamment les responsabilités de tous les intervenants et les compétences et la formation exigées (par. 101).

Le Comité a recommandé à l'Office de mettre en place un système permettant de rassembler et d'appliquer les enseignements tirés de l'exécution des projets (par. 102).

Le Comité a recommandé à l'Office de mettre à jour le Manuel des procédures relatives aux projets en s'appuyant sur les apports des bureaux de secteur et en tenant compte des normes internationales et des meilleures pratiques en vigueur (par. 103).

Le Comité a recommandé à l'Office de se mettre en rapport avec les bureaux de secteur afin de leur fournir l'appui voulu en matière de gestion de projets (par. 104).

Le Comité a recommandé à l'Office de se doter du mécanisme de contrôle voulu qui lui permettra d'examiner régulièrement les bons de commande et d'assurer le suivi de ceux qui sont restés longtemps en souffrance (par. 111).

personnel recruté sur le plan international et rémunéré par l'ONU fera l'objet d'une écriture à part dans les états financiers.

Un projet de manuel des procédures relatives aux projets a été achevé et fait l'objet d'un examen auquel participent très activement tous les intervenants.

L'Office a accepté la recommandation du Comité l'invitant à mettre en place un système qui lui permette de rassembler et d'appliquer les enseignements tirés de l'exécution des projets. Un projet de manuel des procédures relatives aux projets a été achevé et fait l'objet d'un examen auquel participent très activement tous les intervenants.

L'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de mettre à jour le Manuel des procédures relatives aux projets en s'appuyant sur les apports des bureaux de secteur et en tenant compte des normes internationales et des meilleures pratiques en vigueur. Un projet de manuel des procédures relatives aux projets a été achevé et fait l'objet d'un examen auquel participent très activement tous les intervenants.

L'Office a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de se mettre en rapport avec les bureaux de secteur afin de leur fournir l'appui voulu en matière de gestion de projets. Un projet de manuel des procédures relatives aux projets a été achevé et fait l'objet d'un examen auquel participent très activement tous les intervenants.

Depuis juin 2010, le bureau de Gaza est également en mesure de coordonner l'importation à Gaza de plusieurs produits qui, pendant longtemps, n'y avaient pas été admis; de la sorte, le descriptif des produits reçus a pu être établi et la procédure d'achats menée à bien. Le bureau de Gaza a mis au point un mécanisme global qui lui permet de suivre le regroupement des produits admis et de signaler à l'attention du Gouvernement israélien, lors de ses réunions périodiques avec lui, les produits dont l'importation est en attente de coordination. Parallèlement, il a singulièrement renforcé ses procédures d'examen et de suivi de tous les bons de commande de biens et de services.

## Résumé de la recommandation

## Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé à l'Office d'envisager de prendre des mesures qui lui permettront de respecter les règles et procédures de l'Office selon lesquelles les bons de commande doivent être émis avant la livraison des biens (par. 114).

Le Comité a recommandé à l'Office de tenir un registre consolidé des biens durables pour que ceux-ci puissent être convenablement comptabilisés (par. 134).

Le Comité a recommandé à l'Office de respecter les procédures en vigueur consistant à faire un inventaire physique des biens afin d'en vérifier l'existence et l'état, de rechercher la cause des écarts et d'effectuer les ajustements voulus (par. 141).

Le Comité a invité l'Office à :

- a) améliorer ses procédures de dénombrement périodique des stocks afin de corriger les écarts apparaissant entre le nombre d'articles recensés par le système de gestion des achats et des stocks et les quantités présentes en magasin; b) appliquer les procédures voulues pour s'assurer que tous les

Le système de gestion des achats et des stocks de l'Office, tel qu'il est actuellement configuré, ne permet pas de répondre à la demande des commissaires aux comptes. Le bureau de la Jordanie est à la recherche de la meilleure formule avec l'aide de l'équipe d'appui technique du système de gestion des achats et des stocks.

Toutes les activités préalables sont désormais achevées : levé et évaluation des biens fonciers et immobiliers, collecte des données pour le lancement du module de gestion des immobilisations dans le système Ramco, assorti d'une formation, et préparation du système au premier trimestre 2011 en vue de son lancement dans le courant du deuxième trimestre.

En mai 2010, l'Office a entrepris un inventaire physique général de tous les biens disponibles dans ses installations sur l'ensemble du territoire de la bande de Gaza. Pour le bureau de Gaza, le solde d'ouverture s'établissait à 16 326 biens disponibles. Au terme de l'audit, il en avait été répertorié 18 448. Par ailleurs, le personnel du bureau de Gaza a relevé 747 biens au siège de l'Office à Gaza, portant le total à 19 195. Sur ces biens, 1 803 avaient été récemment achetés sans être enregistrés. Des cartes d'inventaire ont été émises et tous ces éléments ont été ajoutés au registre des biens. Trois cent cinquante et une cartes d'inventaire supplémentaires ont été émises pour des biens utilisés mais non enregistrés. Le bureau de Gaza a découvert que 1 677 biens avaient été transférés sans notification; le bureau des achats et de la logistique a insisté auprès de l'ensemble des départements sur l'importance qu'ils doivent attacher à la notification des transferts de biens (voir plus loin). Le bureau de Gaza a également pris des mesures pour rayer du registre 10 biens qui avaient été enregistrés à l'ancien atelier de menuiserie, qui a été fermé en 2008, 4 biens toujours enregistrés à l'ancien Beach Club, qui a été détruit en 2006, et 21 biens dans les organisations communautaires qui ont été de facto reprises par les autorités.

La Direction pense qu'il est possible que le rapport du système de gestion des achats et des stocks utilisé ait été caduc au moment où l'inventaire a été établi; la fréquence des livraisons et des sorties des entrepôts est probablement à l'origine des écarts, sauf si le rapport a été imprimé à l'heure où le comptage était effectué. Il est également pris note de l'observation du Comité selon laquelle aucune pièce justificative n'a été fournie à l'appui des mouvements d'inventaires, mais selon le

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

articles réceptionnés en entrepôt sont enregistrés à temps à l'aide du système de gestion des achats et des stocks; et c) se conformer, pour l'enregistrement et l'entreposage des stocks, aux dispositions du Manuel sur les procédures d'achat (par. 161).

Le Comité a invité l'Office à : a) mettre en œuvre intégralement le plan des ressources humaines; b) appliquer les procédures voulues pour surveiller les taux de vacance de postes et assurer le suivi nécessaire (par. 169).

personnel du principal entrepôt de l'Office, une liste des transactions d'inventaires correspondant aux dates concernées a été remise à l'équipe d'audit au moment où la demande en a été faite. Si le Comité le souhaite, il peut fournir les relevés d'inventaire des vérificateurs qui permettront à l'Office d'expliquer les écarts et de résoudre ce problème.

L'Office a adopté une stratégie globale dans le domaine des ressources humaines, dont les détails ont été approuvés par le Comité de gestion. L'un des éléments de cette stratégie était la planification des effectifs au siège et sur le terrain, en liaison avec le cycle de gestion des programmes et le cycle budgétaire. Des outils de planification ont été mis au point aux fins de la gestion des programmes (plans de mise en œuvre sur le terrain et au siège), et la planification des effectifs est étroitement alignée sur les besoins mais n'est pas encore totalement intégrée faute de systèmes intégrés de gestion de l'information et d'établissement des rapports. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, un rapport annuel assorti d'une analyse des effectifs et de recommandations relatives à la planification future est présenté à la direction.

Taux de vacance : l'attribution des postes destinés au personnel recruté sur le plan régional est déterminée non seulement par la stratégie à moyen terme de l'Office, les plans définis sur le terrain et les plans de mise en œuvre du siège, mais aussi par les révisions récentes des programmes et la situation financière de l'Office. En 2009 et 2010, ce dernier a accusé un déficit de financement dans tous les domaines, et les bureaux locaux ont dû prendre des dispositions pour opérer des compressions d'effectifs. De même, au siège d'Amman, les économies réalisées sur les postes non pourvus ont constitué un élément important du plan d'austérité. L'Office a du mal à recruter et à retenir son personnel en raison des difficultés financières dont souffrent plusieurs secteurs d'activité, notamment la santé, le génie, l'informatique et les achats. Ces difficultés demeurent malgré plusieurs ajustements des traitements intervenus en 2009 et 2010. Un certain nombre de mesures visant à améliorer les conditions d'emploi ont été mises en œuvre en réponse à la situation défavorisée qui est celle de l'Office dans certains secteurs du marché du travail, en raison de la faiblesse des traitements qu'il peut offrir. Ces mesures portent notamment sur un allongement du congé annuel, l'instauration du congé de paternité, l'adoption de

## Résumé de la recommandation

## Suite donnée à la recommandation

|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                      | dispositions souples pour le congé à l'occasion du hadj et les urgences familiales, l'amélioration des possibilités de formation et des indemnités de départ. La plus grande souplesse adoptée en 2009 en matière de départs volontaires en retraite anticipée aidera l'Office à gérer d'éventuelles compressions des effectifs qu'exigerait la situation financière. Par ailleurs, l'Office passe actuellement en revue son système de classement des emplois et de rémunération.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Le Comité a recommandé que l'Office mette au point des plans de gestion des ressources humaines à l'intention de ses bureaux locaux en prenant en compte la stratégie de gestion des ressources humaines (par. 170). | L'Office a adopté une stratégie globale dans le domaine des ressources humaines, dont les détails ont été approuvés par le Comité de gestion. L'un des éléments de cette stratégie était la planification des effectifs au siège et sur le terrain, en liaison avec le cycle de gestion des programmes et le cycle budgétaire. Des outils de planification ont été mis au point aux fins de la gestion du programme (plans de mise en œuvre sur le terrain et au siège), et la planification des effectifs est étroitement alignée sur les besoins mais n'est pas encore totalement intégrée faute de systèmes intégrés de gestion de l'information et d'établissement des rapports.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Le Comité a recommandé que l'Office élabore des plans de perfectionnement pour le reste de son personnel dans le cadre du processus d'évaluation et de notation des fonctionnaires (par. 179).                       | <p>La recommandation a été appliquée pour le personnel recruté sur le plan international ou régional de la classe 16 ou de rang supérieur, et le sera pour le reste de l'Office avant la fin de 2011.</p> <p>Le système d'évaluation et de notation e-PER, qui a été mis en service à compter du 12 mars 2009, exige de tout le personnel recruté sur le plan international ou régional de la classe 16 ou de rang supérieur qu'il renseigne son plan de perfectionnement. Dans le cadre de la réforme du mécanisme d'évaluation et de notation des fonctionnaires en cours, cette obligation sera étendue à tout le personnel. Une nouvelle politique globale d'évaluation et de notation des fonctionnaires a été mise au point. Elle comprend des composantes de perfectionnement professionnel et de planification des successions de poste. Cette politique et son plan d'exécution, lancés à compter de l'année scolaire 2010-2011 pour le personnel enseignant, ont été approuvés par le Comité consultatif sur la gestion des ressources humaines en mars 2010.</p> <p>Personnel régional : en mars 2010, le Commissaire général a approuvé une nouvelle politique d'évaluation et de notation pour le personnel régional. Cette politique globale, axée sur les résultats, comprend des composantes de perfectionnement du personnel et de</p> |

planification des successions, et accorde une importance particulière à la collecte de données sur les résultats insuffisants, afin d'y remédier, et à la reconnaissance publique des meilleurs résultats. L'application dans tout l'Office a commencé en mars 2010 pour le personnel enseignant, conformément au cycle du plan d'application sur le terrain et à celui de l'année scolaire 2010-2011. Il est prévu que tout le personnel régional soit couvert par le nouveau mécanisme d'évaluation et de notation d'ici à la fin de 2012.

Personnel recruté sur le plan international et personnel régional des classes supérieures : l'évaluation et la notation du personnel recruté sur le plan international et du personnel régional de la classe 16 et de rang supérieur sont actuellement gérées conformément à la directive I/112.6/15 (en date du 1<sup>er</sup> avril 1981), portant sur la gestion du personnel recruté sur le plan international, les rapports d'évaluation devant normalement être remplis à la fin de chaque année de service. Une nouvelle formule électronique de rapport d'évaluation (fichier PDF remplissable) a été lancée en octobre 2008 en tant que mesure intermédiaire. Le progiciel e-PER met particulièrement l'accent sur l'amélioration des résultats par la discussion et l'information en retour, la définition d'objectifs de résultats et de plans de travail, l'établissement de liens avec le perfectionnement du personnel et la mise en place d'évaluations à mi-parcours et à la fin de l'année. Il met également en place une auto-évaluation par le personnel à la fin de la période d'évaluation.

Dans le cadre de la nouvelle méthode d'évaluation des résultats axée sur les résultats pour tout l'Office, approuvée par le Commissaire général en mars 2010 et décrite ci-dessus, le Département des ressources humaines énoncera également une nouvelle politique de gestion des résultats pour le personnel recruté sur le plan international, en 2012.

Le Comité a recommandé à l'UNRWA d'affiner l'évaluation des risques à l'échelle de l'Office et de concevoir des parades d'un bon rapport coût-efficacité aux risques identifiés (par. 198).

Un registre des risques prioritaires au plan stratégique à l'échelle de l'Office a été constitué. Les bureaux et départements de terrain élaborent actuellement leurs propres registres des risques et plans d'atténuation, qui comprendront s'il y a lieu les risques prioritaires figurant dans le registre de l'Office. Les registres et plans d'atténuation seront examinés et actualisés suivant les besoins. Tous les registres et plans d'atténuation des bureaux et départements de terrain et du siège reçus au cours du premier trimestre de 2011 seront examinés

## Résumé de la recommandation

## Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé au bureau extérieur de la République arabe syrienne de l'Office : a) de veiller au respect des procédures régulières, telles que définies dans le mémorandum interservices relatif aux activités de la Commission d'enquête; b) de formuler, d'adopter et d'appliquer une politique ou une directive régissant le rôle et les fonctions d'une commission d'enquête (par. 200).

Le Comité a recommandé à l'Office de contrôler régulièrement l'application de son plan de sécurité (par. 206).

Le Comité a recommandé que le responsable de l'Office, le Commissaire général, confère officiellement et par écrit la responsabilité de la sécurité informatique de l'Office à une personne compétente (par. 207).

Le Comité a recommandé à l'Office d'appliquer la directive n° 24 (Charte du Comité consultatif sur le contrôle interne) en ce qui concerne l'examen des états financiers (par. 250).

Le Comité a recommandé à l'Office de pourvoir les postes vacants dans le Département des services de contrôle interne (par. 253).

Le Comité a noté que le Département des services de contrôle interne de l'Office avait accepté d'inscrire la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional dans ses plans d'audit annuels axés sur le

durant le deuxième trimestre aux fins de vérifier leur interdépendance et d'assurer un bon suivi.

Le bureau extérieur de la République arabe syrienne de l'Office se conforme aux paramètres définis dans le mémorandum interservices et un enquêteur hors classe nouvellement recruté a animé des ateliers en novembre 2010 à l'intention des responsables et des cadres supérieurs. Des directives concernant les enquêtes ont été distribuées à tous les participants, afin que les connaissances et le savoir-faire acquis permettent de faciliter le déroulement d'enquêtes et l'examen de leurs conclusions.

La mise en place d'un mécanisme interne ou externe de vérification de la conformité devra être convenue avec le responsable de la sécurité informatique, une fois appliquées les recommandations énoncées au paragraphe 207 du rapport A/65/5/Add.3.

Les consultations internes sur la délégation de pouvoir en matière de sécurité informatique au sein de l'Office ont été menées à bien et une nouvelle version de la politique de sécurité informatique a été publiée par le Commissaire général. Les pouvoirs en matière de sécurité informatique ont été délégués au Directeur de l'appui administratif.

Les états financiers devaient être examinés et débattus à la réunion de 2011 du Comité consultatif sur le contrôle interne. Les états financiers des exercices antérieurs n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité tenue les 22 et 23 mars 2011, mais à l'avenir ils le seront. Les états financiers ont été examinés de façon générale dans le cadre de l'état actualisé des préparatifs pour le passage aux normes IPSAS présenté par le Directeur financier.

Des campagnes de recrutement sont actuellement menées pour pourvoir les postes vacants.

Ce point sera examiné dans le cadre du plan d'audit pour 2011. Il avait été pris en compte dans l'univers d'audit, mais n'avait pas été classé dans les catégories de plus haut risque. Il sera à nouveau examiné dans le cadre du plan d'audit pour 2012.

---

*Résumé de la recommandation*

risque, comme le Comité l'avait recommandé (par. 271).

Le Comité a estimé que les conclusions du Département des services de contrôle interne faisaient apparaître des insuffisances dans les domaines visés et souligné que l'Office devait y remédier (par. 287).

---

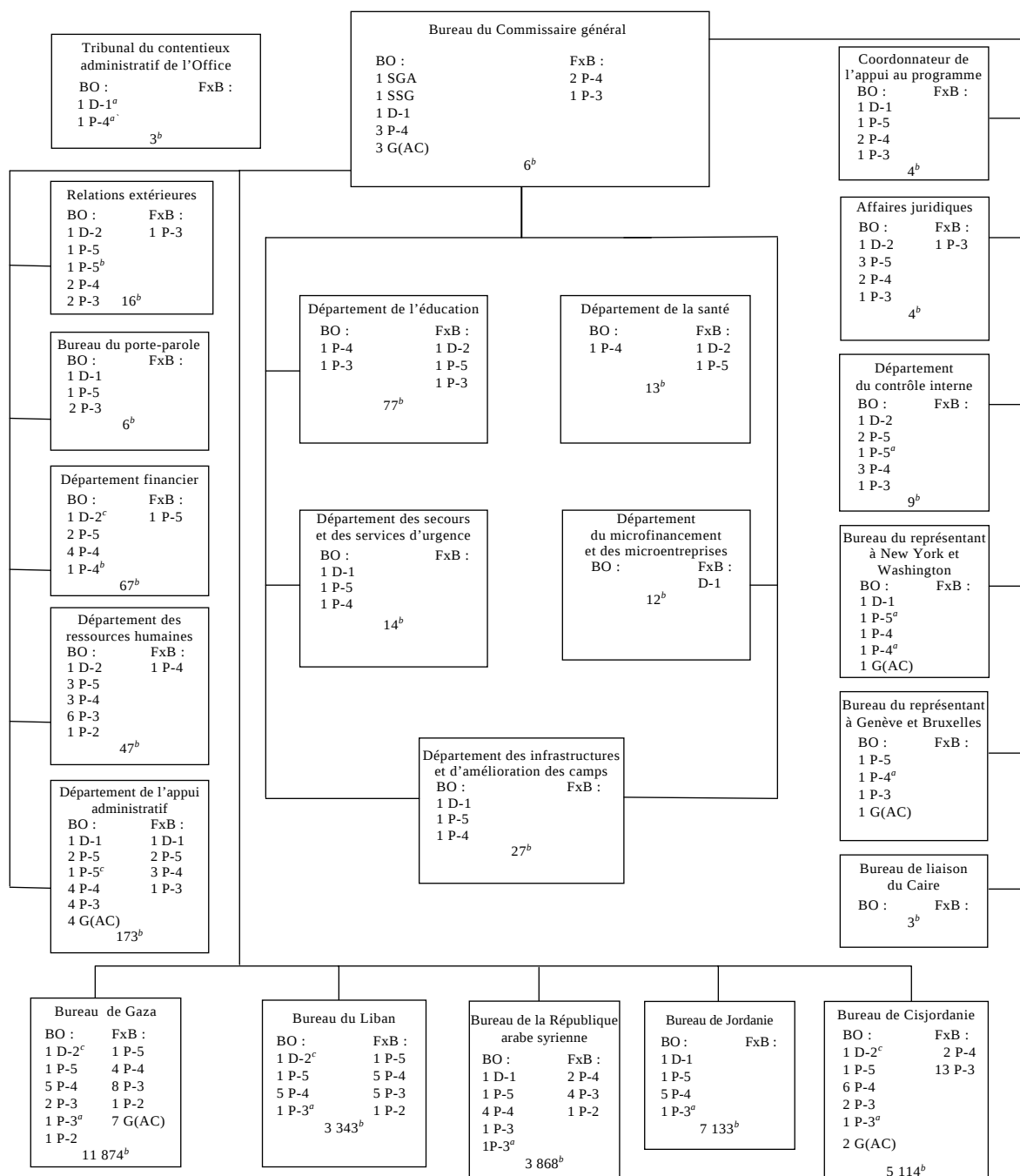
*Suite donnée à la recommandation*

Ce point sera examiné dans le cadre des activités du Département des services de contrôle interne pour 2011. Le plan stratégique du Département énonce les améliorations qui ont été entreprises et dont l'application va se poursuivre en matière d'évaluation des risques, de planification des audits, de travail de terrain, d'établissement de rapports et de suivi.

---

# Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

## Organigramme et répartition des postes pour l'exercice 2012-2013



Note : Le nombre de postes d'agent recruté sur le plan international qui sont financés au moyen de fonds extrabudgétaires est de 75.

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint, SSG = sous-secrétaire général, BO = budget ordinaire, FxB = fonds extrabudgétaires, G = agent(s) des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

<sup>a</sup> Nouveaux postes.

<sup>b</sup> Postes d'agent local.

<sup>c</sup> Reclassement.

## Annexe

## Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

| <i>A/64/6, paragraphe</i>                                         | <i>Produit</i>                                                                                                                                                                                                                                                                        | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vivre longtemps et en bonne santé (précédemment « Santé »)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 25.16 a)                                                          | Réalisation de 10 enquêtes ou autoévaluations pour évaluer l'efficacité du système et des soins dispensés                                                                                                                                                                             | 1               | Ce produit a été redéfini et intégré au produit g) du sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé ».                                                                                                                                                                                                   |
| 25.16 c)                                                          | Soins dentaires et traitements d'affections périodontales pour 700 000 réfugiés chaque année et dépistage des caries et d'autres problèmes de santé bucco-dentaire chez plus de 250 000 enfants et femmes enceintes                                                                   | 1               | Le sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé » mettant davantage l'accent sur les mesures de prévention, les soins dentaires et les traitements d'affections périodontales devraient progressivement diminuer et, à terme, cesser.                                                                   |
| 25.16 f)                                                          | Tenue de 10 réunions sur la gestion du programme sur l'amélioration du système de santé, avec mise en place de mécanismes de suivi appropriés                                                                                                                                         | 1               | Ces réunions ont été supprimées en raison de contraintes budgétaires.                                                                                                                                                                                                                                         |
| 25.16 g)                                                          | Intégration de quatre activités multidisciplinaires (égalité des sexes, acquisition de compétences pratiques, soutien psychologique et enfance handicapée) aux programmes menés par l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux                    | 1               | Ces questions font partie de l'orientation générale et elles ont désormais été intégrées à l'alinéa c) de la stratégie relative au sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé ».                                                                                                                      |
| 25.16 h)                                                          | Négociations et réunions de comités de travail mixtes pour élaborer des initiatives communes avec les autorités du pays hôte                                                                                                                                                          | 1               | Ce produit a été pris en compte sous la forme de la stratégie b) du sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé », afin que tous les produits du sous-programme soient réalisés par l'intermédiaire de partenariats, dans le cadre d'une démarche homogène.                                            |
| 25.16 i)                                                          | Administration de 1 million de doses de suppléments de vitamine A par an à 80 000 mères allaitantes, 300 000 enfants d'âge préscolaire et 300 000 enfants d'âge scolaire et fourniture de compléments de fer à plus de 90 000 femmes enceintes et 240 000 enfants âgés de 6 à 36 mois | 1               | Ce produit a été intégré à deux produits du sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé » concernant les bénéficiaires des prestations de l'Office : 1) soins aux femmes enceintes et allaitantes dans le cadre du produit b); et 2) soins aux nourrissons et aux enfants dans le cadre du produit c). |
| 25.16 j)                                                          | Encadrement, offre de conseils et distribution de contraceptifs modernes pour plus de 110 000 usagers des services de planification familiale                                                                                                                                         | 1               | Ce produit a été reformulé et intégré au produit b) du sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé » (remarque : seuls des changements mineurs ont été apportés à l'intitulé).                                                                                                                         |

| <i>A/64/6, paragraphe</i> | <i>Produit</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25.16 k)                  | Suivi de 250 000 enfants de moins de 3 ans : contrôle de la croissance et du développement et dépistage et traitement de l'anémie                                                                                                                                                                                                                               | 1               | Ce produit a été reformulé et intégré au produit c) du sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé » (remarque : seuls des changements mineurs ont été apportés à l'intitulé).                                                |
| 25.16 l)                  | Formation en cours d'emploi représentant plus de 6 000 jours de travail par an, à l'intention du personnel médical et infirmier et du personnel d'appui, pour qu'ils soient mieux à même d'appliquer les directives techniques et les stratégies d'intervention approuvées, et possibilité de formation de troisième cycle dans le domaine de la santé publique | 1               | Ce produit a été reformulé et intégré au sein du produit e) du sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé ».                                                                                                                 |
| 25.16 p)                  | Cinq stages de formation en cours d'emploi dispensés au personnel médical et infirmier pour le familiariser avec le nouveau système de gestion des données médicales                                                                                                                                                                                            | 1               | Ce produit a été intégré au sein du produit f) du sous-programme intitulé « Vivre longtemps et en bonne santé », qui porte sur le perfectionnement du système de gestion des données médicales.                                      |
| 25.16 q)                  | Fourniture de matériel informatique permettant de mettre le nouveau système en service dans tous les centres de santé des cinq bureaux                                                                                                                                                                                                                          | 1               | Ce produit a été intégré au sein du produit f) du sous-programme intitulé « Vivre longtemps et en bonne santé », qui porte sur le perfectionnement du système de gestion des données médicales.                                      |
| 25.16 s)                  | Fourniture aux camps de Cisjordanie et de Jordanie de véhicules et de conteneurs supplémentaires pour mécaniser la collecte et l'évacuation des déchets solides                                                                                                                                                                                                 | 1               | Ce produit sera réalisé au cours de l'exercice 2010-2011. Aucun véhicule ou conteneur supplémentaire ne sera fourni en 2012-2013.                                                                                                    |
| 25.16 w)                  | Traitement, dans des hôpitaux sous contrat ou dans le cadre de systèmes de remboursement, de 150 000 patients atteints d'affections aiguës et de patients dont le pronostic vital est menacé et ne relevant pas des soins de santé primaires                                                                                                                    | 1               | Ce service externalisé est actuellement fourni par les autorités des pays hôtes et par des hôpitaux privés. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'un produit de l'Office, on a mis fin à la communication d'informations à son sujet. |
| 25.16 x)                  | Dépistage du cancer du sein chez les femmes de plus de 50 ans et du cancer du col de l'utérus chez les femmes âgées de 35 à 45 ans dans les centres de santé de l'Office                                                                                                                                                                                        | 1               | Ce produit a été intégré au produit d) du sous-programme « Vivre longtemps et en bonne santé », qui porte sur les maladies non transmissibles.                                                                                       |
| <b>Total partiel</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>14</b>       |                                                                                                                                                                                                                                      |

**Acquérir des connaissances et des compétences (précédemment « Enseignement »)**

|          |                                                                                                                                                     |   |                                                                                                         |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25.14 b) | Amélioration des compétences en matière d'enseignement et de formation de 2 000 enseignants, chefs d'établissement et autres personnels enseignants | 1 | Ce produit a été reformulé en tant que produit c) du sous-programme « Acquérir des connaissances et des |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| <i>A/64/6, paragraphe</i> | <i>Produit</i>                                                                                                                                                        | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                           |                                                                                                                                                                       |                 | compétences », afin de tenir compte de la nouvelle stratégie de formation professionnelle adoptée par l'Office.                                                                                                                                                              |
| 25.14 c)                  | Conseils et services d'orientation professionnelle à l'intention des étudiants réfugiés palestiniens pour permettre à 3 000 diplômés d'obtenir un emploi à l'étranger | 1               | Ce produit a été déplacé et légèrement reformulé. Il correspond désormais au produit g) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent » (remarque : le principal changement est qu'il a été déplacé vers un autre sous-programme).                                       |
| 25.14 d)                  | Formation avant l'emploi de 3 000 enseignants potentiels                                                                                                              | 1               | Ce produit a été intégré au produit c) du sous-programme « Acquérir des connaissances et des compétences », afin de tenir compte de la nouvelle stratégie de formation professionnelle adoptée par l'Office.                                                                 |
| 25.14 f)                  | Formation technique et professionnelle de 8 000 étudiants;                                                                                                            | 1               | Ce produit a été déplacé et légèrement reformulé. Il correspond désormais au produit f) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent » (remarque : le principal changement est qu'il a été déplacé vers un autre sous-programme).                                       |
| 25.14 g)                  | Adaptation des programmes de formation professionnelle à l'évolution du marché                                                                                        | 1               | Ce produit a été déplacé et légèrement reformulé. Il correspond désormais au produit h) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent » (remarque : le principal changement est qu'il a été déplacé vers un autre sous-programme).                                       |
| 25.14 h)                  | Harmonisation de tous les programmes d'enseignement général et d'enseignement technique de l'Office avec ceux des différents pays hôtes                               | 1               | Ce produit ne fait plus l'objet d'une communication d'informations, car il s'agit désormais d'un intrant, et il a été intégré aux produits a) du sous-programme « Acquérir des connaissances et des compétences » et f) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent ». |
| <b>Total partiel :</b>    |                                                                                                                                                                       | <b>6</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| <i>A/64/6, paragraphe</i>                                                                       | <i>Produit</i>                                                                                                                                                                                                                                | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Avoir un niveau de vie décent (précédemment « Services de secours et services sociaux »)</b> |                                                                                                                                                                                                                                               |                 |                                                                                                                                                                                                             |
| 25.18 c)                                                                                        | Formation certifiée sur les pratiques et méthodes généralistes de l'assistance sociale dispensée au personnel humanitaire et aux travailleurs sociaux sur le terrain                                                                          | 1               | Ce produit a été réalisé car une formation a été dispensée aux travailleurs sociaux sur le terrain.                                                                                                         |
| 25.18 d)                                                                                        | Octroi de crédits à des réfugiés défavorisés par l'intermédiaire d'associations locales                                                                                                                                                       | 1               | Ce produit a été reformulé et intégré au produit n) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent », sur le renforcement des moyens des associations locales.                                           |
| 25.18 e)                                                                                        | Octroi de crédits à des femmes dans le cadre de mécanismes de prêts garantis par des groupes ou individuels                                                                                                                                   | 1               | Ce produit a été reformulé et intégré au produit n) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent », sur le renforcement des moyens des associations locales                                            |
| 25.18 f)                                                                                        | Services de rééducation dispensés aux personnes handicapées                                                                                                                                                                                   | 1               | Ce produit a été reformulé et intégré au produit a) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent », en tant qu'appui direct fourni aux bénéficiaires dans le cadre du programme de protection sociale. |
| 25.18 h)                                                                                        | Appui ciblé à des activités civiques, récréatives et sportives à l'intention des jeunes réfugiés, y compris les enfants et adolescents handicapés                                                                                             | 1               | Ce produit a été reformulé et intégré au produit a) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent », en tant qu'appui direct fourni aux bénéficiaires dans le cadre du programme de protection sociale. |
| <b>Total partiel</b>                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                               | <b>5</b>        |                                                                                                                                                                                                             |
| <b>(précédemment « Microfinancement et microentreprises »)</b>                                  |                                                                                                                                                                                                                                               |                 |                                                                                                                                                                                                             |
| 25.20 a)                                                                                        | Décaissement de 74 600 prêts d'une valeur de 91 millions de dollars, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie et en République arabe syrienne dans le cadre de programmes de crédit aux petites entreprises et aux microentreprises | 1               | Ce produit a été déplacé et intégré au produit c) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent » pour 2012-2013.                                                                                       |
| 25.20 b)                                                                                        | Décaissement de 2 400 prêts au logement, d'une valeur de 12 millions de dollars, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie et en République arabe syrienne                                                                           | 1               | Ce produit a été déplacé et intégré au produit c) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent » pour 2012-2013.                                                                                       |
| 25.20 c)                                                                                        | Décaissement de 33 000 prêts à la consommation, d'une valeur de 23 millions de dollars, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie et en République arabe syrienne                                                                    | 1               | Ce produit a été déplacé et intégré au produit c) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent » pour 2012-2013.                                                                                       |

| <i>A/64/6, paragraphe</i> | <i>Produit</i>                                                                                                                                                 | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25.20 d)                  | Organisation de stages de formation aux activités commerciales dans la bande de Gaza pour soutenir les petites entreprises et encourager l'esprit d'entreprise | 1               | Ce produit a été intégré au sous-produit c) du sous-programme « Avoir un niveau de vie décent », car les stages de formation sont dispensés dans le cadre des conditions à remplir pour l'obtention de prêts commerciaux. |
| <b>Total partiel</b>      |                                                                                                                                                                | <b>4</b>        |                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Total</b>              |                                                                                                                                                                | <b>29</b>       |                                                                                                                                                                                                                           |